

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DFA 111 Groupements de commande pour des marchés à bons de commande de travaux de peinture et traitement de peintures au plomb - Autorisation de passation - Autorisation de signature.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le lancement et signature d'une consultation en appel d'offres ouvert, pour les marchés à bons de commande multi et mono attributaires de travaux de peinture et traitement des peintures au plomb en 4 lots, pour une durée de 24 mois (soit 2 ans), reconductible 1 fois, pour une période de 24 mois (soit 2 ans) ;

Vu le décret n° 2006-975 modifié portant code des marchés publics du 1er août 2006 ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités de lancement de l'appel d'offres ouvert, concernant les marchés à bons de commande multi et mono attributaires de travaux de peinture et traitement des peintures au plomb en 4 lots.

Article 2 : Sont approuvés le principe et les modalités de lancement en procédure négociée selon l'article 27.III, concernant les marchés réserves (article 15) à bons de commandes de travaux de peinture en 2 lots.

Article 3 : Sont approuvés les Actes d'Engagement (AE), le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et le Règlement de la Consultation (RC), dont les textes sont joints à la présente délibération, relatifs aux marchés à bons de commande multi et mono attributaires de travaux de peinture et traitement des peintures au plomb en 4 lots, pour une durée de 24 mois (soit 2 ans), reconductible 1 fois, pour une période de 24 mois (soit 2 ans).

Article 4 : Sont approuvés les Actes d'Engagement (AE), le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et le Règlement de la Consultation (RC), dont les textes sont joints à la présente délibération, relatifs aux marchés réserves (article 15) à bons de commandes de travaux de peinture en 2 lots, pour une durée de 24 mois (soit 2 ans), reconductible 1 fois, pour une période de 24 mois (soit 2 ans).

Article 5 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer le marché à bons de commande résultant de la procédure de consultation dont les seuils sur deux ans sont les suivants :

Lot 1 : Montant minimum du marché : 2.600.000 euros HT
Montant maximum du marché : 7.800.000 euros HT
Lot 2 : Montant minimum du marché : 2.600.000 euros HT
Montant maximum du marché : 7.800.000 euros HT
Lot 4 : Montant minimum du marché : 300.000 euros HT
Montant maximum du marché : 900.000 euros HT
Lot 5 : Montant minimum du marché : 5.000 euros HT
Montant maximum du marché : 30.000 euros HT
Lot 6 : Montant minimum du marché : 5.000 euros HT
Montant maximum du marché : 30.000 euros HT

Article 6 : Conformément aux articles 35-I-1, 35-II-3, 65 et 66 du Code des Marchés Publics, dans le cas où le marché n'aura fait l'objet d'aucune offre, ou si les offres sont irrégulières, inacceptables ou inappropriées et dans l'hypothèse où la commission d'appel d'offres déciderait, en application de l'article 53-I à III du Code des Marchés Publics, qu'il soit procédé à un marché négocié, Mme la Maire de Paris est autorisée à lancer la procédure par voie de marché négocié.

Article 7 : Les dépenses résultant de ces marchés seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, chapitre 11, articles 6156 et 61522, toutes rubriques confondues, sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, chapitres 23, articles 2313, toutes rubriques confondues, sur les budgets annexes de l'Assainissement et sur les états spéciaux des mairies d'arrondissement, toutes rubriques confondues, au titre des exercices 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 sous réserve de décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO